

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CESSION D'UN MINI-BUS AU CLUB DE
RUGBY DE LA COURONNE**

Direction Services Techniques -
Transports – Mobilité SM/CL
N° 2018-D-416

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ☐ Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- ☐ Vu la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la cession d'un véhicule au club omnisports Couronnais Rugby dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Véhicule RENAULT MASTER 9 places**
 - Immatriculation : 7063 VE 16 (parc 652 STGA)
 - Date 1^{ère} immatriculation : 14/06/2006
 - N° d'inventaire : TRANS2018TRMOB031
 - Date d'achat : 13/06/2006
 - Prix d'achat : 21 090,87 €
 - Valeur nette comptable : 0 €
 - Durée d'amortissement : 5 ans à partir de 2007
 - Cumul amortissement : 21 090,87 €

Article 2 – Le Club Omnisports Couronnais Rugby se porte acquéreur de ce véhicule au prix de 4 500 €.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 29 novembre 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **29/11/2018**
Publié ou notifié,
Le **29/11/2018**